

Connaître les droits du CHSCT et les moyens d'action dont il dispose.  
Établir des règles pour améliorer le fonctionnement du CHSCT  
et rendre son action plus efficace.

**Public** Les membres du CHSCT des entreprises de plus de 300 salariés.

## Programme

### Le fonctionnement du CHSCT

- La composition du CHSCT
- Le rôle du Secrétaire et du Président
- Les moyens du CHSCT
- L'accès à l'information
- Missions de consultation et de prévention
- Missions de surveillance et d'intervention
- Les membres du CHSCT : crédit d'heures, protection, obligation
- Le délit d'entrave
- Les autres acteurs de la prévention

### La prévention des risques professionnels

- Les missions d'inspection
- Le CHSCT et les entreprises extérieures
- La responsabilité de l'employeur
- Connaissance des risques de l'entreprise

### La réalisation d'une inspection

- La méthode d'analyse prospective
- Recueil des informations complémentaires
- Les propositions et le suivi des mesures

### L'analyse d'un accident du travail

#### Le cadre légal

- Définition d'un accident du travail
- La responsabilité de l'employeur
- Faute inexcusable et faute intentionnelle
- Les interventions de la Sécurité Sociale
- Les enquêtes légales
- Le droit d'enquête du CHSCT

### La réalisation d'une enquête

#### Le recueil des faits

- Le compte-rendu d'accident
- Les méthodes de questionnement
- Le recueil des témoignages
- La rédaction du compte-rendu

### La méthode de l'arbre des causes

- La construction de l'arbre des causes
- La vérification de l'arbre des causes
- L'utilité de l'arbre des causes

### L'exploitation de l'arbre des causes

- Les mesures curatives
- Les mesures préventives
- La « carte des risques » de l'entreprise
- Les éléments statistiques
- Les propositions et le suivi des mesures

## Prochaines dates

### Paris

- Du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril
- Du 20 au 24 juin
- Du 21 au 25 novembre

### Montpellier

- Du 17 au 21 octobre

### Grenoble

- Du 6 au 10 juin

### Lille

- Du 20 au 24 juin

### Rennes

- Du 5 au 9 décembre

## Tarifs

Restauration incluse : 1 600 €HT (Tarif réglementé) pris en charge par l'employeur.

**Organisation sur mesure possible pour votre comité. Nous contacter pour un devis personnalisé.**